Compte-rendu de la 76ème réunion du Comité d'Entreprise du CFAI Alsace Le 21 mai 2015 de 9 h30 à 12 h 00

Collège unique :
PRESENTS :
Membres Titulaires FO: Céline RISOLA, David FERNANDEZ, Joël PETERSCHMITT, Philippe FUCHS
Membres Suppléants FO :, Félicien FETET, Sébastien DEFER
Membre Suppléant : Ophélie COLLADOS
Délégué Syndical FO : Sébastien DEFER
Direction : M. François AECK, Mme Nathalie GROSS.
ABSENT EXCUSE: Fabrice SIMONKLEIN

1) **Approbation des comptes rendus des réunions du 19 mars et 23 Avril 2015**
Les comptes rendus des réunions sont validés par les membres du CE.

2) **Effectifs salariés du CFAI Alsace**
Le CFAI compte 97 salariés: soit 26 administratifs, 37 formateurs permanents, 4 techniciens et personnels de service, 29 vacataires dont 4 fonctionnaires et 1 apprentie.
Variations d'effectifs:/

Prévisions d'embauches :
- Une personne pour remplacer Jésus BALLESTEROS Responsable de section Chaudronnerie sur le centre de Mulhouse démissionnaire en janvier dans le cadre d'un départ anticipé à la retraite.
- Un nouveau Directeur CFAI /AFPI Alsace.

3) **Avancement budget : au 31/03/2015**
Réalisé au 31/03/2015 : 2 326 770€ sur un budget annuel de 9 233 000€ avec une économie de 50 800€ pour 1251 apprenants.

4) **Point sur la rentrée 2015**
En progression par rapport à 2014 :
469 places en entreprise
834 candidatures enregistrées
Colmar : TU/TO +4 candidats ; des séances découvertes pour les jeunes et information des entreprises avec l'UIMM.
PLP 20 candidats Constellium passeront le test NV7.(Réflexion pédagogique à mener sur l'organisation des matières générales).
Mulhouse : forte demande pour les BTS Electrotechnique.
Eckbolsheim : Bac pro MEI 13 places enregistrées;+ 7 candidats en PLP.
Reichshoffen : Bac pro MEI ; peu de places en entreprise.

5) **Congés salariés :**
Pour le centre de Mulhouse, dans le CR de la réunion centre du 11/3/13, il a été précisé que : «Alain Berger informe le personnel qu'aucune semaine de congés ne sera validée en dehors des semaines sans apprentis. »(cf. CR)
Il est établit que des semaines ont été accordés à certains employés en contradiction avec la règle établie.
Cette règle est-elle en vigueur ? Partout ?
Le directeur précise qu'il avait donné cette information aux responsables de services a appliquer avec discernement pour les besoins de service en particulier des formateurs.
Des délégués du personnel soulignent que cette « information » n'avait pas été clairement rédigée et dans un climat particulier.

6) **Accès internet :**
Un salarié ne comprend pas que les stations de radio soient désormais interdites d'accès. « Est-il prouvé que la productivité est ralentie si l'on travaille avec un fond musical ? » Qui et comment est géré l'accès internet ?
La direction explique que l'accès à certains sites de musique et vidéo pénalise les transmissions informatiques transitant par les moyens mis à disposition par la région ; et donc l'activité. Elle renvoie les salariés à consulter la charte informatique.

7) **Sortie de juillet CE\Direction.**
Choix de la sortie.

Prochaines réunions CE : 18/06/2015+CHSCT Sauf modifications.

Le Président
François AECK

Le Secrétaire
Joël PETERSCHMITT